

Le privé perd la bataille de l'eau

LANDES Le Conseil constitutionnel déboute les entreprises de l'eau. Le Conseil général pourra continuer à subventionner les syndicats intercommunaux qui passent en régie

DOMINIQUE RICHARD

d.richard@sudouest.fr

Une fois n'est pas coutume, Henri Emmanuelli, président du Conseil général des Landes, peut se féliciter d'une initiative prise par Nicolas Sarkozy. C'est grâce à une question prioritaire de constitutionnalité - une innovation juridique introduite dans la réforme constitutionnelle de 2008 - que l'élu socialiste a gagné l'un de ses plus beaux combats politiques, et sans doute le plus symbolique.

Le 8 juillet, le Conseil constitutionnel a infligé un revers cinglant aux multinationales françaises de l'eau. Les Sages ont frappé d'inconstitutionnalité un article du Code général des collectivités locales, au motif qu'il « [portait] atteinte à la libre administration des collectivités territoriales ». Il interdisait à celles qui étaient compétentes en matière d'eau potable ou d'assainissement de moduler leurs aides en fonction du mode de gestion retenue, public ou privé.

Bien plus cher que le public

Cette disposition avait été introduite en 2006 par le biais d'un amendement déposé par un sénateur UMP du Cantal, lors du vote de

la loi sur l'eau. « Je n'ai jamais vu une immixtion aussi grossière des intérêts privés dans le débat législatif », s'était alors indigné Henri Emmanuelli. Le but recherché, même s'il n'était pas clairement évoqué, visait à placer le Département des Landes hors la loi. De peur que l'exemple donné entre Adour et Leyre ne fasse tache d'huile dans d'autres régions.

En règle générale, les majors de l'eau invoquent les différences de conditions d'exploitation pour dénier toute pertinence aux comparaisons de prix. Dans les Landes, celles-ci sont pourtant à l'origine du retour en force des régies. En 1995, le prix moyen du mètre cube facturé par le privé était supérieur de 70 % à celui distribué par le public.

Fort de ce constat, le Conseil général a alors joué sur plusieurs tableaux. Il a encouragé les forages et introduit une discrimination dans les aides pour les travaux. Les collectivités en régie ont vu les leurs augmenter, alors qu'elles baissaient pour celles restées dans le giron du privé.

Mais c'est surtout la création du Sydec, le Syndicat mixte départemental d'équipement des communes, qui a modifié la donne. Doté de moyens humains et techniques

étouffés, il apporte une expertise comparable à celle des grandes entreprises. Soit il joue un rôle de conseil auprès des syndicats intercommunaux désireux de reprendre le contrôle de leurs tuyaux, soit il assume carrément la gestion des régies.

Tête pensante du système, il concentre des compétences et un savoir-faire qui sécurisent des élus ruraux souvent effrayés par la difficulté de la tâche. Résultat : plus de la moitié des communes du département sont aujourd'hui en régie. Et le public n'en finit pas de gagner du terrain. Pour ne pas disparaître, le privé doit rabattre ses marges et s'aligner sur les tarifs du public.

Bataille juridique

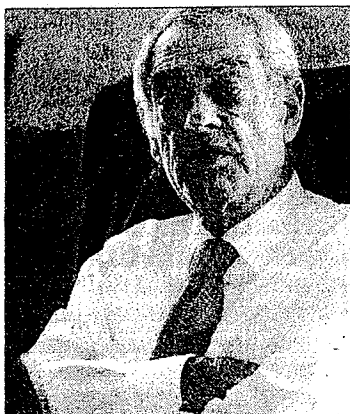
Pendant quinze ans, la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau a multiplié les recours juridiques pour faire annuler les délibérations prises par le Conseil général des Landes. Parfois avec succès. En 2008, le tribunal administratif de Pau avait ainsi ordonné la suspension immédiate des aides, au nom de l'inégalité de traitement des consommateurs. Aujourd'hui, la décision du Conseil constitutionnel sonne le glas des espoirs des ma-

jors du mètre cube. Elles ne sont pas parvenues à tuer dans l'œuf l'exception landaise. Les vents ne sont plus très porteurs pour les étendards du CAC 40.

Pendant des années, les élus locaux ont laissé Suez, Veolia et autres amasser des profits considérables. Ils prennent désormais le temps de faire expertiser les contrats. Même si le privé détient encore 70 % de la distribution d'eau de l'Hexagone, il recule un peu partout, victime de la défiance qu'il inspire souvent, mais aussi des coups de boutoir des associations de consommateurs et de la volonté des politiques de reprendre le contrôle d'un bien public appelé à devenir rare.

Le jour même où le privé perdait la bataille des Landes devant le Conseil constitutionnel, la Communauté urbaine de Bordeaux signifiait son congé à la Lyonnaise des eaux, et votait le retour en gestion directe de l'eau à l'horizon 2018.

TROIS QUESTIONS À...



HENRI EMMANUELLI
Président du Conseil général
des Landes

1 Ça vest. votre bataille contre les compagnies fermières est terminée. Êtes-vous soulagé ?

Bien entendu que je suis satisfait de cette décision du Conseil d'État, qui met fin à plus de quinze ans de bataille juridique face aux compagnies privées. Je rappelle toutefois que ce combat n'était pas celui du Conseil général des Landes, ou de son président, mais celui du Sydec (Syndicat d'équipement des communes), constitué par les 331 communes landaises. Le but était tout simplement que le prix de l'eau, un bien public, soit le même pour tous les Landais. Et comme, par définition, un service public n'a pas besoin de faire des bénéfices, il a été facile de montrer qu'on pouvait faire aussi bien pour

moins cher. La compétence, il suffit d'embaucher les bons ingénieurs pour l'avoir. Nous avons donc recruté chez les compagnies fermières.

2 Sur quoi vous êtes-vous fondés, concrètement, sur le terrain ?

Nous avons tout simplement comparé les prix pratiqués par les compagnies privées, par rapport aux communes qui fonctionnaient en régie. Et en reportant sur la carte, avec des couleurs réparties par tranches de prix, nous avons constaté que, suivant les zones, les taches étaient relativement homogènes, si vous voyez ce que je veux dire. Avec des prix relativement élevés. C'est pour cela que nous avons voulu favoriser le fonctionnement en régie plutôt qu'avec le privé.

D'abord, nous avons modelé le taux de subventions en fonction du mode de gestion ; cela n'a pas plus à la justice. Puis nous avons adopté un autre système, celui des subventions à condition, en n'accordant notre aide qu'aux communes en régie, au taux de 30 %. Le tribunal administratif de Pau ayant annulé cette délibération parce que cela entravait la liberté de choix des collectivités territoriales, le Conseil général a revu son règlement, réservant toujours son aide aux seules communes en régie, mais en plafonnant l'aide à 25 % et en modulant le taux

en fonction de la nature des travaux. Cela a été un combat long et pénible.

3 Maintenant que c'est fini, cette décision va-t-elle faire jurisprudence ?

Cela clôt la procédure judiciaire, mais, sur le terrain, il reste encore du chemin à parcourir. Je suis satisfait que le département des Landes soit le seul de France où, dans plus de la moitié des communes, l'eau est traitée en régie municipale. D'ailleurs, on constate que dans d'autres départements les élus ont réagi aussi, ce qui a fait baisser les prétentions des compagnies fermières.

Mais aujourd'hui se pose le problème de l'assainissement, un secteur beaucoup moins rentable que l'eau. Pour cette raison, le privé voudrait plutôt le laisser au public. Dans le cadre de la réforme des collectivités locales, il faut d'ailleurs que les deux aillent ensemble, le préfet des Landes a bien insisté là-dessus en demandant de fusionner les syndicats intercommunaux dans cet esprit. Mais là, je dis gare à ceux qui ne sont pas capables d'assurer à la fois la fourniture d'eau potable et l'assainissement des réseaux. Et, dans le département des Landes, je n'en connais qu'un capable de le faire, c'est le Sydec !

**Propos recueillis
par Jean-Louis Hugon**

L'agglo bordelaise passera en régie en 2018

BORDEAUX

La décision a été votée vendredi par la Communauté urbaine. Changement de cap

Vendredi, la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a jeté les bases d'une petite révolution. Vincent Feltesse, son président PS, a recueilli une majorité de votes favorables à un passage en régie directe des services de l'eau (distribution et assainissement) à compter du 31 décembre 2018.

Un vrai changement de cap, car, dans la ville du vin, les histoires d'eau sont longtemps restées taboues. Il est vrai que la CUB représente le plus gros contrat français de la Lyonnaise des eaux. Il fut long-

temps le plus juteux. Paraphé en 1991 par Jacques Chaban-Delmas, il lie la collectivité et son fermier pour trois décennies.

283 millions de trop-perçu

Il a fallu attendre 2006 pour que la collectivité se penche sur un contrat trop avantageux pour le fermier. Sous la présidence Rousset, la CUB a obtenu de la Lyonnaise des eaux que soient reversés 233 millions d'euros de trop-perçu. Dernièrement, ce sont 50 millions d'euros de rétrocession qui ont été négociés au titre de l'assainissement. Soit un total de 283 millions d'euros récupérés par la collectivité.

Comme à Paris, l'agglomération bordelaise entend reprendre la main sur un dossier laissé aux seuls soins du privé. « Oui, c'est un choix

politique, expliquait vendredi Vincent Feltesse. Les collectivités doivent se réapproprier ce genre de dossiers. »

La régie est donc programmée pour fin 2018, à moins que des bouleversements politiques ne viennent gripper la machine. La perspective paraît lointaine. Mais l'opération ne se fera pas en un claquement de doigts. Il faudra d'abord sortir du contrat, qui court jusqu'en 2021. Cela à un coût : il en coûtera 50 millions d'euros en 2018. S'il était rompu demain, la note atteindrait 150 millions d'euros.

Ensuite, voilà plusieurs décennies que la CUB n'a pas mis le nez dans les tuyaux. Un défaut d'expertise qu'il s'agira de combler pour se mettre à niveau dans un secteur de

haute technicité. La question du retour en régie pose également un problème social. Il faudra intégrer du personnel. Ils sont un millier à travailler pour la Lyonnaise des eaux en Gironde, dont une bonne partie sur le contrat de l'agglomération.

Pour la Lyonnaise des eaux, l'annonce du retour en régie de la CUB n'est pas vraiment une bonne nouvelle. Au lendemain de cette annonce, Isabelle Kocher, sa directrice générale, déclarait à « Sud Ouest » : « Les collectivités nous disent : "On a besoin de vous, mais on a besoin de montrer que nous sommes dans la cabine de pilotage." Une entreprise s'adapte, nous avons entendu ce message, mais nos savoir-faire seront nécessaires. »

Xavier Sota